



La mission de la MDAV est de **conseiller gratuitement et sans contrepartie d'adhésion**, toutes les associations. Cependant, parfois **un accompagnement plus soutenu peut s'avérer nécessaire**. La MDAV répond à ce besoin grâce à ses Packs.

## LE PACK SOCIAL & PAIE\*

*\*La paie sera obligatoirement gérée dans le cadre d'une adhésion au pôle mutualisé*



### NOS PRESTATIONS

- Conseil en ressources humaines, droit social et droit du travail
- Gestion des entrées/sorties (DPAE, document de fin de contrat).
- Gestion des arrêts de travail (maladie, maternité...), indemnités journalières et dossier de prévoyance
- Gestion et publication des bulletins de paie
- Gestion des cotisations aux caisses, DSN (déclaration sociale nominative) et documents comptables
- Gestion des demandes d'activités partielles
- Accompagner l'association dans la mise en place de plan de formation en continue (obligatoire)
- Accompagnement dans vos dossiers de prise en charge formation OPCO
- Assure une veille en RH/paie et l'évolution de la législation
- Assurer le suivi de l'évolution des conventions collectives nationales



### NE COMPRENNENT PAS

- Déclarations d'accidents du travail
- Suivi et rendez-vous médecine du travail
- Inscription des salariés à la mutuelle
- Demandes de contrôle CPAM



### VOS ENGAGEMENTS

- Transmettre les éléments au plus tard le 25 du mois (nombre d'heures effectuées par le salarié, congés payés, arrêt de travail, absence, heures supplémentaires ou complémentaires...).
- Informer la MDAV de tout changement concernant les salariés.

